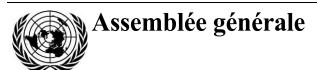
Nations Unies A/CONF.226/PC.3/2*



Distr. générale 26 juillet 2016 Français

Original: anglais

Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)

Troisième session

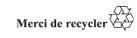
Surabaya (Indonésie), 25-27 juillet 2016 Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire**

Questions d'organisation : accréditation spéciale des grands groupes et des autres parties prenantes aux fins de leur participation aux travaux préparatoires et à la Conférence

Accréditation spéciale des organisations non gouvernementales et des autres grands groupes non dotés du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Note du Secrétariat

1. Dans l'annexe II de sa résolution 70/210 du 22 décembre 2015 sur les modalités d'accréditation et de participation des grands groupes et autres parties prenantes concernées aux activités préparatoires et à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), l'Assemblée générale a décidé, entre autres, que les organisations non gouvernementales et les grands groupes qui n'étaient pas dotés du statut consultatif auprès du Conseil économique et social mais qui souhaitaient assister et contribuer à la Conférence et à ses activités préparatoires pouvaient demander leur accréditation au secrétariat de la Conférence. Cette accréditation spéciale serait limitée à la Conférence et à ses activités préparatoires. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a décidé qu'avec l'appui du Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales et d'autres entités, selon le cas, le secrétariat de la Conférence examinerait l'intérêt des travaux des organisations candidates, en se fondant sur leur expérience passée et leur participation aux activités menées dans le domaine du développement urbain durable.





^{*} Nouveau tirage pour raisons techniques (4 août 2016).

^{*} A/CONF.226/PC.3/1.

2. Les demandes d'accréditation spéciale ont été faites en ligne sur le site Web de la Conférence (www.habitat3.org). Au 1^{er} juin 2016, le secrétariat de la Conférence avait reçu 341 demandes. L'annexe à la présente note répertorie la liste des organisations non gouvernementales et des autres grands groupes auxquels le secrétariat recommande d'accorder une accréditation spéciale. La liste complète des organisations ayant demandé une accréditation spéciale est disponible sur le site Web de la Conférence (www.habitat3secretariat.org).

Annexe

https://www.habitat3.org/file/533701/view/585585

2/2